

Légende

Limite de zonage

Emplacement réservé

Emplacement réservé au titre du L.123.2.a du Code de l'Urbanisme (servitude de "gel")

Espace boisé classé à protéger

Boisement à protéger au titre du L.123-1-5.7°

Zone non aedificandi

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation

Cours d'eau à protéger au titre du L.123-1-5.7° du Code de l'Urbanisme

Haies à protéger au titre du L.123-1-5.7° du Code de l'Urbanisme

Sentier de randonnée au titre du L.123-1-5.6° du Code de l'Urbanisme

Zones humides Loi sur l'eau

★

Petit patrimoine à protéger au titre du L.123-1-5.7° du Code de l'Urbanisme

☆

Chaumière à protéger au titre du L.123-1-5.7° du Code de l'Urbanisme

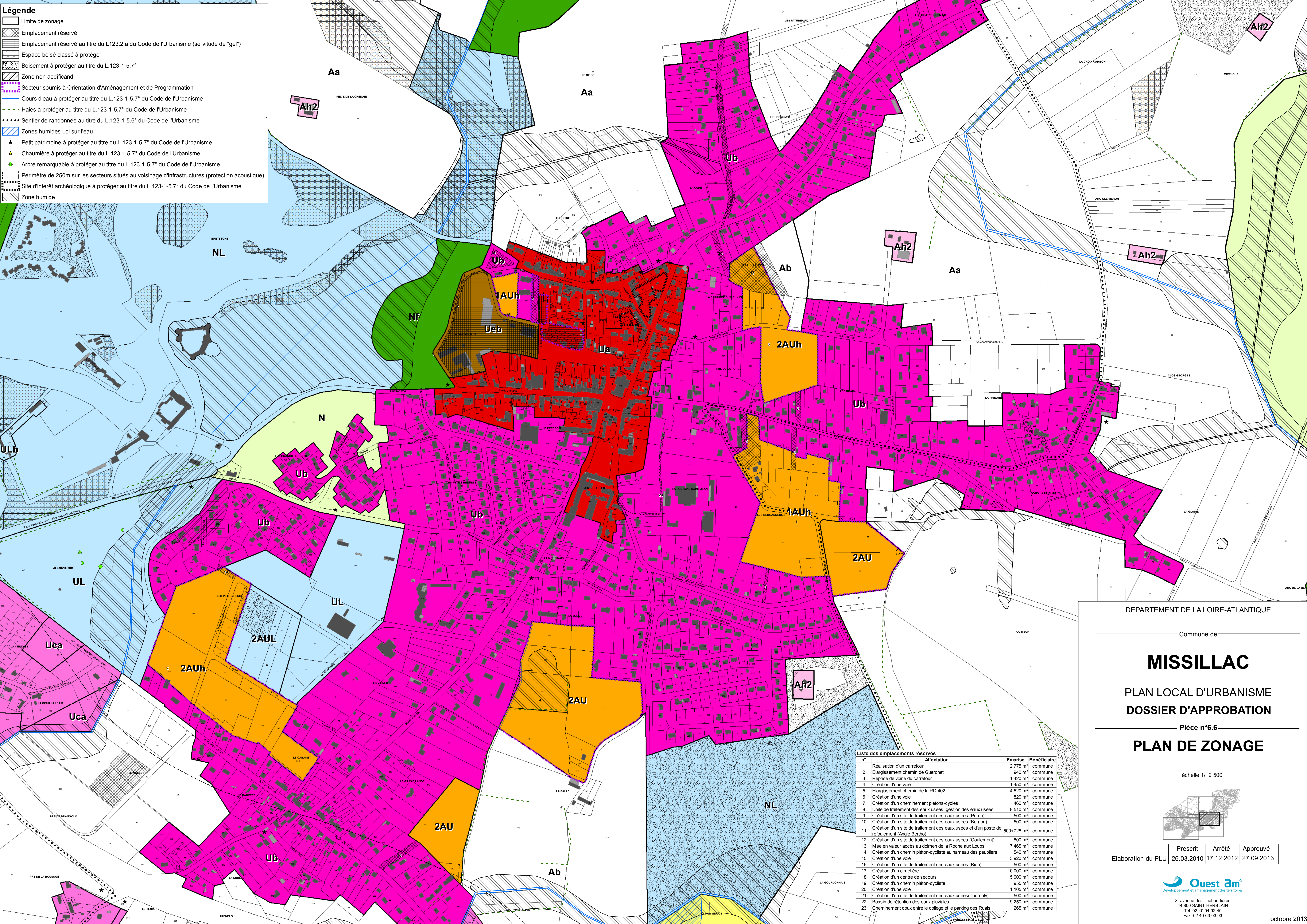
✱

Arbre remarquable à protéger au titre du L.123-1-5.7° du Code de l'Urbanisme

Périmètre de 250m sur les secteurs situés au voisinage d'infrastructures (protection acoustique)

Site d'intérêt archéologique à protéger au titre du L.123-1-5.7° du Code de l'Urbanisme

Zone humide



Liste des emplacements réservés			
n°	Affectation	Emprise	Bénéficiaire
1	Réalisation d'un carrefour	2 775 m²	commune
2	Elargissement chemin de Guerschet	940 m²	commune
3	Reprise de voirie du carrefour	1 420 m²	commune
4	Création d'une voie	1 450 m²	commune
5	Elargissement chemin de la RD 402	4 520 m²	commune
6	Création d'une voie	820 m²	commune
7	Création d'un cheminement piétons-cycles	460 m²	commune
8	Unité de traitement des eaux usées; gestion des eaux usées	8 510 m²	commune
9	Création d'un site de traitement des eaux usées (Perno)	500 m²	commune
10	Création d'un site de traitement des eaux usées (Bergon)	500 m²	commune
11	Création d'un site de traitement des eaux usées et d'un poste de renforcement (Angle Bertho)	600+725 m²	commune
12	Création d'un site de traitement des eaux usées (Coulevent)	500 m²	commune
13	Mise en valeur accès au dolmen de la Roche aux Loups	7 485 m²	commune
14	Création d'un chemin piéton-cycliste au hameau des peupliers	540 m²	commune
15	Création d'une voie	3 920 m²	commune
16	Création d'un site de traitement des eaux usées (Biou)	500 m²	commune
17	Création d'un cimetière	10 000 m²	commune
18	Création d'un centre de secours	5 000 m²	commune
19	Création d'un chemin piéton-cycliste	955 m²	commune
20	Création d'une voie	1 105 m²	commune
21	Création d'un site de traitement des eaux usées(Tournoly)	500 m²	commune
22	Bassin de rétention des eaux pluviales	9 250 m²	commune
23	Cheminement doux entre le collège et le parking des Ruais	265 m²	commune

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de

MISSILLAC

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.6

PLAN DE ZONAGE

échelle 1/ 2 500

Prescrit

Arrêté

Approuvé

Elaboration du PLU26.03.201017.12.201227.09.2013

Ouest am

Développement et aménagement des territoires

8, avenue des Thébaudières
44 900 SAINT-HERBLAIN
Tél: 02 40 94 92 40
Fax: 02 40 63 03 93

octobre 2013